

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU SIX OCTOBRE DEUX MIL VINGT ET UN

L'An deux mil vingt et un le six Octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29/09/2021, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie - HARDOUIN Jean-Pierre - SZYMAN Anaïs - MENEAU Jean-Claude - LÉON Martine - NOBILEAU Jean - GUEST Iona - RASPAUD Stéphane - RIBEIRINHO Valérie - PASQUALIN Côme - HURTEVENT Jean-Serge - DELÉPINE Fabienne - AUCHER Valérie - VANWATERLOO Damien.
Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : PARMENTIER Rodolphe qui donne pouvoir à BADILLER Marc et DENIS Adèle qui donne pouvoir à LÉON Martine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AUCHER Valérie

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2021 est approuvé.

I - DÉCLASSEMENT DE 100 M² DE LA PARCELLE (ZV 228) - HAUTS DE BLAISE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-080 du 07/07/2021 lançant une procédure de désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée section ZV n° 228, sise derrière le lotissement des Hauts de Blaise à CHEILLÉ, à savoir le triangle de terrain d'environ 100 m² situé le long de la limite séparative avec la parcelle voisine cadastrée section ZV n° 211.

CONSIDÉRANT la désaffectation de la bande de terrain en cause, il convient de prononcer le déclassement de cette bande de terrain du domaine public communal par la présente délibération, de sorte qu'elle sera incorporée dans le domaine privé de la Commune.

Vu l'exposé des motifs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 2111-1 et L. 2141-1,

Considérant que la Commune propriétaire de la parcelle cadastrée section ZV n° 228 située au lotissement des Hauts de Blaise, relevant du domaine public communal,

Considérant que cette bande de terrain n'est ni affectée à un service public, ni affectée à l'usage du public,

Considérant qu'au terme de la jurisprudence, des parties clairement délimitées et dissociables d'une même parcelle peuvent relever, par application des règles régissant la domanialité publique, de régimes de domanialité différents,

Considérant l'intérêt manifesté par Monsieur BOYER et Madame GOUJAT, concernant l'acquisition de la bande de terrain en cause,

Considérant que la réalisation de cette opération permettra à la Commune de ne plus assumer les responsabilités du propriétaire vis-à-vis de cette bande de terrain qui ne présente aujourd'hui aucune utilité publique,

Considérant le constat de la désaffectation de ce triangle de terrain et d'en prononcer le déclassement, afin de pouvoir faire suite à la proposition d'acquisition formulée par Monsieur BOYER et Madame GOIJAT,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, à main levée à l'unanimité (19 pour) ;

CONSTATE la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée section ZV n° 228, sise derrière le lotissement des Hauts de Blaise à CHEILLÉ, à savoir le triangle de terrain de 100 m² situé le long de la limite séparative avec la parcelle voisine cadastrée section ZV n° 211

PRONONCE le déclassement du domaine public communal de la partie de la parcelle cadastrée section ZV n° 228 définie ci-dessus pour une incorporation au domaine privé.

N° 2021-097 Publiée le 08/10/2021 reçue en Préfecture le 08/10/2021

II - EXCLUSION LOTISSEMENT « Les COLCHIQUES » du DPU

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de VILLADIM d'exclure les lots du lotissement « Les Colchiques » (rue Ile Bouchard) du champ d'application du Droit de Préemption Urbain.

Le Conseil Municipal, après délibération unanime à main levée (19 pour) ;

DÉCIDE d'exclure tous les lots du lotissement « Les Colchiques » de VILLADIM du champ d'application du Droit de Préemption Urbain

DIT que cette délibération est valable pour une durée de cinq années

N° 2021-098 Publiée le 08/10/2021 reçue en Préfecture le 08/10/2021

III - CCTVI – FONDS DE CONCOURS 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16V ou L5215-26 ou L5216-5 VI40 ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous ;

Entendu l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à main levée unanimement (19 pour) le Conseil Municipal ;

DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en vue de participer au financement de la réfection des réseaux Eaux Pluviales, à hauteur de **4 136 €** (*montant du fonds de concours*) ;

ÉTABLIT le plan de financement comme suit :

Libellé	Dépenses H.T.	Recettes H.T.
Réfection pluvial	31 901,16 €	
Fonds de concours 2021 CCTVI		4 136,00 €
Fonds propres		27 765,16 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer que tout acte afférent à cette demande.

N° 2021-099 Publiée le 08/10/2021 reçue en Préfecture le 08/10/2021

IV - CCTVI – MISE A DISPOSITION PERSONNEL SERVICE GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le transfert de la compétence « garderie périscolaire » depuis septembre 2019 (DCM 2019-023 du 14/03/2019) et l'approbation de la convention de mise à disposition du personnel (DCM 2019-126 du 09/12/2019).

Considérant que pour une organisation optimale du service de garderie périscolaire, il convient de remanier la convention de mise à disposition des personnels de la Commune auprès de la C.C.T.V.I. affectés à l'animation et à l'entretien ménager des locaux utilisés par ce service.

Après lecture de la nouvelle convention de mise à disposition du personnel Communal auprès de la C.C.T.V.I.

Le Conseil Municipal après délibéré à main levée à l'unanimité (19 pour) ;

ACCEPTE les termes de la convention

AUTORISE le Maire à signer cette convention

N° 2021-100 Publiée le 08/10/2021 reçue en Préfecture le 08/10/2021

V - TRAVERSE AGGLO – DEVIS PLANTATIONS

Madame BABIN présente les devis des plantations de la Traverse, lot réalisé en régie par les agents communaux.

Fournitures des arbres par Anvalia : T1 : 1577,50 € / T2 : 3 520 € / T3 : 3 987 € soit 10 383,50 € H.T.(prix garantis pour les 3 tranches avec entretien jusqu'au constat de prise et garantie de reprise)

Fourniture des plantes par la Palette Végétale : 2 377,62 € (tranche 1)

Le Conseil Municipal, après délibéré unanime à main levée (19 pour) ;

ACCEPTE les devis présentés par ANVALIA (10 383,50 € H.T.) et La Palette Végétale (2377,62 € H.T.)

AUTORISE le Maire à signer ces devis

N° 2021-101 Publiée le 08/10/2021 reçue en Préfecture le 08/10/2021

VI - ACQUISITION PARCELLES – MOULIN NEUF - ZE 81 / ZE 83 / ZE 85 / ZE 87

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- sa décision du 04/11/2020 de ne pas acquérir les parcelles ZE 81, ZE 83, ZE 85 et ZE 87
- que le projet d'extension de la piste cyclable n'est plus à l'ordre du jour, mais les propriétaires des parcelles bornées et clôturées sont toujours en attente de la finalité des acquisitions.

Suite aux débats, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le fonds, non sur la forme de ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré majoritairement à main levée (10 pour, 7 contre, 2 abstention) ;

DÉCIDE les acquisitions des parcelles ;

- ZE 81 (841 m²) ZE 83 (407 m²) ZE 85 (1982 m²) au prix de 3 600 € net vendeur,
- ZE 87 (115 m²) pour un montant de 210 € net vendeur,

les frais d'acte sont à la charge de la Commune.

AUTORISE le Maire à signer les actes et toute pièce afférente à ces acquisitions

N° 2021-102 Publiée le 08/10/2021 reçue en Préfecture le 08/10/2021

VII - BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2021-004

Monsieur le Maire présente les modifications à apporter au budget communal, suite à l'acquisition de terrains (DCM 2021-102), la revalorisation de l'opération SIEIL (DCM 2021-092) et la sortie du patrimoine de la parcelle AM 283 (DCM 2020-083) :

Libellé	Dépenses	Recettes
2315 / 110 VOIRIE - travaux traverses	-13 710,00 €	
2041582 / 108 RESEAUX SECS	+8 710,00 €	
2111 / 115 ACQUISITIONS FONCIERES	+5 000,00 €	
204422 / 041 Bât et installations	79 371,25 €	
2115 / 041 Terrains Bâti		79 371,25 €
total	79 371,25 €	79 371,25 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité à main levée (19 pour) ;

VOTE la décision modificative n° 2021-004

N° 2021-103 Publiée le 08/10/2021 reçue en Préfecture le 08/10/2021

VIII – REMBOURSEMENT ACHAT DIRECT

Madame Anaïs SZYMAN a acheté en ligne des parapluies roses sur le site TOM pour l'opération « Octobre Rose » avec sa carte bancaire pour un montant de 77,50 €.

Le Conseil Municipal, après délibéré en avoir délibéré à main levée, unanimement ;

ACCEPTE de rembourser la somme de 77,50 € à Madame Anaïs SZYMAN.

N° 2021-104 Publiée le 08/10/2021 reçue en Préfecture le 08/10/2021

IX - DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

- 1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

06/10/2021 : S.G. Antennes : 528 € (changement antenne 51 rue de Chinon)

04/10/2021 : PLG : 81,36 € (sacs poubelle noirs)

27/09/2021 : Chubb : 897,66 € (remplacement 7 extincteurs)

27/09/2021 : TOM : 69,50 € (10 parapluies roses)

21/09/2021 : Atelier Roselière : 345 € (fournitures bureau)

15/09/2021 : Palette Végétale : 531,06 € (plantes massifs)

13/09/2021 : AFTRAL : 1 727 € (CACES R482 cat A + C1)

13/09/2021 : AFTRAL : 72 € (AIPR)

N° 2021-105 Publiée le 08/10/2021 reçue en Préfecture le 08/10/2021

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la déclaration d'intention d'aliéner reçue, pour laquelle il a décidé de ne pas préempter :

- Les Colchiques (ZT 162)
- Les Colchiques (ZT 172)
- Les Colchiques (ZT 160)
- Les Colchiques (ZT 170)
- Les Colchiques (ZT 180)
- Les Colchiques (ZT 194)
- Les Colchiques (ZT 204)
- Les Colchiques (ZT 161)
- Les Colchiques (ZT 171)
- Les Colchiques (ZT 178)
- Les Colchiques (ZT 190)
- Les Colchiques (ZT 202)
- Les Colchiques (ZT 210)

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur les points suivants non-inscrits à l'ordre du jour.

1 – Demande de pérennisation poste intervenante musicale

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu Madame Virginie MANDÉ (intervenante Musicale) le 20 Septembre dernier. Lors de cette rencontre elle a informé de son inscription au Concours d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal 2^{ème} classe, puis a demandé la position de la Collectivité sur la pérennisation de son poste en vue d'être nommée.

Entendu l'exposé du Maire,
Considérant que les interventions extérieures (musicale et sportives) en milieu scolaire ne sont pas obligatoires

Le Conseil Municipal, après délibéré unanime à main levée (19 pour) ;

DÉCIDE de ne pas pérenniser ce poste

DIT que ce poste sera créé chaque année, à la demande du Directeur de l'école selon les besoins, comme cela s'est fait jusqu'à présent.

N° 2021-106 Publiée le 08/10/2021 reçue en Préfecture le 08/10/2021

2 – Remplacement Réseau Pluvial Chemin de la Prairie/rue de Chinon

Monsieur HARDOUIN informe le Conseil Municipal, qu'à l'occasion des travaux de la Traverse d'Agglomération et des extérieurs de l'épicerie, une vérification du pluvial a été réalisée. A certains endroits du réseau il y a écrasement, désolidarisation ou effondrement et qu'il convient de le changer ou reprendre. Deux estimations ont été données ; à 23 000 € et 9 735,76 €.

Le Conseil Municipal après délibéré unanime à main levée (19 pour) ;

ACCEPTE le devis de 9 735,76 € H.T. (EUROVIA)

AUTORISE le Maire à signer cette proposition.

N° 2021-107 Publiée le 08/10/2021 reçue en Préfecture le 08/10/2021

3 – Mise à jour du Tableau de classement des Voies Communales

Monsieur le Maire expose au conseil municipal de la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales (longueur vérifiée par Jean-Pierre HARDOUIN et Jean-Claude MENEAU).

Le dernier recensement indiquait 30 600 ml et le nouveau est de **38 651,90 ml**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L. 2111-3,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L. 141-1 et L. 141-3,
Considérant que la commune a créé/repris des voies et places ces dernières années,

Considérant que ces voies et places sont ouvertes à la circulation publique, sans être toutefois encore classées dans le domaine public routier communal ;

Considérant que ce classement dans le domaine public routier communal n'entraînera pas d'atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par les voies et places, et qu'ainsi ce classement est dispensé d'enquête publique ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré unanimement à main levée (19 pour) ;

DÉCIDE :

Article 1 : Les voies et places ajoutées au tableau de classement de la voirie Communale (en annexe) sont classées dans la voirie communale domaine public routier communal soit un recensement total de **38 651,90 ml**.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

N° 2021-108 Publiée le 13/10/2021 reçue en Préfecture le 13/10/2021

4 – Dénomination Parcelle des terrains de jeux - « Espace Yves CHATRY »

Monsieur HARDOUIN propose, pour commémorer les 100 ans de Monsieur Yves CHATRY (*Maire de CHEILLÉ de novembre 1969 à Juin 1995*), de baptiser la parcelle (ZV 133 La Croix) où sont implantés les terrains de tennis, football, jeux d'enfants, basket et Multi sports (près de la salle polyvalente), « **Espace Yves CHATRY** ».

Le Conseil Municipal, après délibéré unanime ;

DÉNOMME la parcelle ZV 133 où sont implantés les équipements sportifs et de Jeux « Espace Yves CHATRY ».

N° 2021-109 Publiée le 13/10/2021 reçue en Préfecture le 13/10/2021

COMPTES RENDUS COMMISSIONS & COMITÉS

Comité affaires sociales du 9 septembre 2021

Présents : Amélie Caron, Anne-Sophie Fernandes, Valerie Ribeirino, Fabien Barreau, Iona Guest, Jean-Claude Meneau, Martine Léon, Stéphane Raspaud, Valérie Aucher, José Carvalho
Absents : Isabelle Buillit, Magalie Ballatore, Monica Déolivera, Laura Berthet, Sophie Babin, Anais Szyman, Stephanie Clement, Adèle Denis, Fabienne Delepine, Côme Pascalin.

Colis des anciens

La pandémie est toujours très présente et nous empêche de mettre sereinement en place des projets festifs tel que le repas des anciens. Le conseil municipal a donc validé l'idée de procéder comme l'année dernière, offrir un colis à chacun.

Pour rappel l'année dernière nous avons 196 colis pour 5000 euros

- 119 colis 1 pers à 22,78 euros

- 77 colis 2 pers à 29,51 euros

Budget identique pour cette année (compte CCAS 5600 euros)

Discussion :

- Nous souhaitons faire participer le CCAS dans le choix du colis

- Bon cadeau commerçants ?

Le budget pas assez conséquent pour faire un colis et un bon d'achat. Un petit sondage fait auprès de quelques anciens dit que les bons ne plaisent pas à tous, de plus cela n'inclura pas tous nos commerçants et ne conviendra pas à ceux qui ne se déplacent pas.

Le comité valide le choix d'offrir des colis

- La glacière a eu beaucoup de succès, choisir un bel emballage et pourquoi pas les sacs recyclable style tote-bag ? Sac à pain ?

- On y ajoute comme l'année dernière des produits locaux (les biscuits de biscuité ou maison Blot ou boulangerie) et le vin de nos viticulteurs.

Distribution 2 semaines avant Noël.

Refaire un appel à la comcom.

Stéphane et Martine souhaitent travailler sur ce point.

Octobre Rose

Créer une décoration sur et dans la mairie.

Créer une marche spécifique « octobre rose » le dimanche 17 ou 24 octobre,

ASF voit avec le manoir de la Remonière ce qu'il est possible d'organiser. (Si pas possible, le château de L'Islette ou autre joli site)

La mairie organisera un pot à la fin de la marche. (Fouées, vin)

Se renseigner sur ce que fait Azay-le-rideau.

Martine souhaite travailler sur ce projet

Forêt des naissances

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique de développement durable, « Une naissance, un arbre » : pour chaque nouveau-né, un arbre est planté dans la commune.

Chaque arbre planté est un regard tourné vers l'avenir et un acte posé pour le développement des générations futures.

Faire que les familles portent plus attention à la végétation, notion d'inter-génération ?

Où planter : Sur l'Aire de jeux, le City, la pétanque, ou n'importe où sur la commune.

Cette idée a du sens si elle est pérenne, sur des endroits où du monde passe et pourquoi pas 1 arbre pour plusieurs enfants ?

Inscription sur le souhait des parents, mettre des pancartes sur les arbres, arrosage...

Cette manifestation serait fin novembre, pourquoi ne pas l'associer la Fête des loupiots ?

Idée : utiliser les glands de notre beau chêne pour faire des plantations

Planter un chêne à la Turpellerie (préparer la terre sur 1m2, mettre des glands)

Travail avec Côme, Iona, Jean-Claude.

Conseil des sages

Avec Valérie R, Valérie A et Adèle.

Nous avons 11 personnes (avec la parité) qui souhaitent s'investir pour la commune, celui-ci verra donc le jour très prochainement. Nous ferons un courrier officiel avec une convocation pour une première réunion.

C'est un organe consultatif, nous écouterons ces personnes pour qu'ils soient porteurs d'idées

Première réunion le Vendredi 8 octobre à 16h avec un gouter offert par la mairie.

D'autres idées ...

Pour le 11 novembre, animation sur la guerre.

Fête des loupiots ? S'il n'y a pas de spectacle ... à vérifier avec APE

Faire un marché de Noël avec l'épicerie le 18 décembre (pour la fin des travaux) Voir si Sylvie a prévu quelque chose à ce sujet avec des producteurs, Iona s'en charge.

TOUR DE TABLE

Marc BADILLER signale :

- un problème de remise en route du chauffage école ;
 - la chaufferie bois ne s'allumait pas, faute de copeaux, le silo devait être vide pour que Brunet vérifie la bonne marche de la vis, avant remplissage et remise en route.
 - la chaudière fioul fonctionne, mais il y a encore un circulateur hors service (avait été changé en 2020).
Anaïs SZYMAN demande s'il y a du chauffage maintenant ? *Non on attend une bride*
- que les habitants du Bourg sont très satisfaits de l'installation du distributeur de pain. Jean-Serge HURTEVENT demande quelle concertation il y a eu pour cet emplacement ? *Valérie RIBEIRINHO l'interpelle, en lui demandant « où était la concertation avec les habitants pour la piste cyclable sur les trottoirs, rue du Vieux Chêne » ? Fabienne DELÉPINE ajoute que l'on ne questionne pas assez les habitants. Le Maire indique qu'il n'y avait pas d'autre endroit, visible, accessible et non isolé. Il a reçu un riverain mécontent, mais au final, un service qui n'a rien coûté à la Commune a été apporté à un maximum de personnes. Anaïs SZYMAN précise que des habitants du Bourg ont reconnu modifier leurs habitudes, car désormais ils ont du pain frais et n'ont plus à faire des réserves au congélateur.*

Valérie AUCHER demande :

- quand seront posés les bancs des aires de jeux ? *On va profiter des travaux d'Eurovia pour prendre un peu de béton pour les stabiliser.*
- où va être repositionnée la table de ping-pong du Bourg ? *une réflexion va être menée*
où en est la remise en état des wc publics près des tennis ? *on retravaille l'aménagement, car le local est grand et qu'un toilette PMR suffirait.*

Damien VANWATERLOO :

- s'informe du déroulement des travaux de la Traverse ? *C'est compliqué, les panneaux installés par EUROVIA ont été retrouvés au bas du pont dès le lendemain. L'entreprise a dû benner du sable pour sécuriser le chantier et interdire définitivement l'accès, car malgré les panneaux de route barrés les gens s'entêtent à vouloir passer. Du côté d'Azay-le-Rideau se sont les commerçants qui demandaient le retrait des panneaux en centre-bourg et de fait les gens s'engageaient pour faire demi-tour à la Loutinière.*

S'engagent alors, des débats sur l'information / désinformation des commerçants du bas de La Chapelle.

Le Maire rappelle que toutes les informations sur la durée des travaux avaient été données en réunion publique et que tous les commerçants étaient présents.

Intervention de Côme PASQUALIN « afin de diminuer les discordances de communication et de renforcer la collaboration et la concertation dans l'équipe Municipale, il encourage l'expression des membres du groupe dit « l'opposition » à s'exprimer dans la Feuille du Chêne, au même titre que les autres Conseillers Municipaux et non exclusivement dans la rubrique « expression libre ». Cette rubrique ne faisant l'objet d'aucune relecture, elle est souvent sujette à mauvaise interprétation et favorise la propagation d'informations incomplètes, voire erronées. Il propose donc de réduire l'espace dédié à l'expression libre au profit de l'espace dédié à l'expression des Conseillers Municipaux ».

Le Maire répond que ce point sera placé à l'ordre du jour, si de nouvelles polémiques venaient à naître des textes de la rubrique expression libre.

- dit que le bornage des parcelles 13 bis Allée des Cormiers a été réalisé. LECREUX SIVIGNY a cependant signalé qu'il n'avait pas le nouveau tracé du chemin piéton. *Il n'a pas encore été déterminé.*

Fabienne DELÉPINE interroge :

- où en est le jeu « offert » par Kompan ? *Anaïs SZYMAN annonce que la commerciale a rencontré les professeures de maternelle pour déterminer les besoins. Le budget total sera d'environ 7 000 € (4 000 € jeu offert + 3 000 € investissement communal annuel 2022).*
- où en est le devis de rénovation du pont Romain ? *pas de travaux prévus pour le moment (faute de budget), les riverains ont été prévenus de l'accès par l'autre côté, l'arrêté temporaire est à durée non déterminée.*

Jean-Serge HURTEVENT

demande :

- où en est le recrutement de l'adjoint technique ? *on étudie un profil actuellement, avec délai de préavis il y aurait embauche qu'en début d'année prochaine.*
- si le saisonnier en arrêt maladie, va rebaucher ? *oui normalement c'est vendredi*
- s'il peut intégrer d'un des groupes de travail de la CCTVI (depuis leurs modifications suite à démissions) ? *Anne-Sophie FERNANDES précise qu'il faut appartenir aux Commissions pour faire partie des groupes de travail.*

signale :

- que le tas de gravats, Route du Peu, est toujours là. *Une action est prévue contre la propriétaire.*
- un effondrement Creuse Rue devant chez Nicolas PAGET

Jean-Claude MENEAU indique que les éclairages publics rues de l'Île Bouchard et de la Neuraie ne fonctionnent plus depuis un mois. *Déjà signalé auprès du SIEIL.*

Jean-Serge HURTEVENT demande s'il y a eu des conséquences suite à la coupure électrique du 25-26 Septembre dernier ? *non à part la location de la Salle Bourg pour laquelle le Maire a dû trouver des groupes électrogènes.*

Stéphane RASPAUD :

- a participé au groupe de travail mobilité de la C.C.T.V.I. concertations pour les dessertes, suivant les secteurs et les besoins (covoiturages, tram, voies ferrées...)
- a fait l'Etat des lieux (avec Marc BADILLER) des prestations BRUNET (rencontres, attente de rapports, audit) affaire en cours et à suivre
- demande si les compte-rendu des comités C.C.T.V.I. arrivent en mairie ? *Oui, ils seront retransmis à tous les Conseillers Municipaux.*

Iona GUEST dit qu'une future administrée a un projet de jardin à visée thérapeutique (crèche, école, potager, verger, surfaces ? ressources ?), elle demande un comité pour travailler sur ce dossier.

Anne-Sophie FERNANDES rappelle :

- le premier Conseil Municipal des Sages, vendredi soir
- la randonnée Octobre Rose le 17 Octobre à 10h00 à la Rémonière, publicité faite (affiches, flyers, banderole, panneau pocket et face book) Jean-Claude MENEAU propose pour parking, son champ en face l'entrée de la Rémonière.

Anaïs SZYMAN annonce :

- que l'APE offre un spectacle aux élèves le 04 Décembre prochain et qu'à cette occasion on pourrait relancer la Fête des Loupiots / Loupiotes avec aide des associations et soutien de tous dans l'organisation. COPIL : Anaïs, Anne-Sophie, Damien, Fabien, Fabienne, Iona, Jean, Jean-Serge, Martine, Sophie, Amélie CARON et Stéphane ALPHONSE.
- le ramassage des déchets le 16 Octobre à 14h00 Rendez-vous en Mairie
- la prochaine Feuille du Chêne début novembre, remise article pour le 20 Octobre

Prochaine réunion le **03 Novembre 2021**

Délibérations prises le 06/10/2021

2021-097	DÉCLASSEMENT DE 100 M ² DE LA PARCELLE (ZV 228) - HAUTS DE BLAISE
2021-098	EXCLUSION LOTISSEMENT « Les COLCHIQUES » du DPU
2021-099	CCTVI – FONDS DE CONCOURS 2021
2021-100	CCTVI – MISE A DISPOSITION PERSONNEL SERVICE GARDERIE PERISCOLAIRE
2021-101	TRAVERSE AGGLO – DEVIS PLANTATIONS
2021-102	ACQUISITION PARCELLES – MOULIN NEUF - ZE 81 / ZE 83 / ZE 85 / ZE 87
2021-103	BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2021-004
2021-104	REMBOURSEMENT ACHAT DIRECT
2021-105	DÉCISIONS DU MAIRE
2021-106	Demande de pérennisation poste intervenante musicale
2021-107	Remplacement Réseau Pluvial Chemin de la Prairie/rue de Chinon
2021-108	Mise à jour du Tableau de classement des Voies Communales
2021-109	Dénomination Parcelle des terrains de jeux - « Espace Yves CHATRY »

Signatures

BARREAU Fabien		PARMENTIER Rodolphe	Pouvoir à M. BADILLER
BABIN Sophie		GUEST Iona	
BADILLER Marc		RIBEIRINHO Valérie	
FERNANDES Anne-Sophie		RASPAUD Stéphane	
HARDOUIN Jean-Pierre		PASQUALIN Côme	
SZYMAN Anaïs		HURTEVENT Jean-Serge	
MENEAU Jean-Claude		DELÉPINE Fabienne	
DENIS Adèle	Pouvoir à M. LÉON	AUCHER Valérie	
LÉON Martine		VANWATERLOO Damien	
NOBILEAU Jean			